

BULLETIN MUNICIPAL N° 149**Réunion du 1^{er} Octobre 2020
Salle du Bois-Clet**

Personnes présentes, tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur Mickaël DECHERF qui a donné pouvoir à Monsieur Romain DEVYNCK.
Secrétaire de séance : Monsieur Geoffrey LEDOUX

Délibération pour durée d'amortissement de la participation au S.I.R.A. pour les travaux de voirie 2019

Monsieur le Maire informe que nous avons été sollicités par notre percepteur pour que la participation aux travaux fasse l'objet d'un amortissement dans le temps. Il nous demande donc que les travaux engagés par la commune avec le S.I.R.A. sur le changement de canalisation d'eau au Hameau d'Yeuse en 2019 d'un montant de 10.332,04 € (mandat 584/2019) fasse l'objet d'une délibération pour déterminer la durée.

Monsieur le Maire propose une durée d'amortissement de 5 ans. Si le conseil municipal en est d'accord, il conviendra également d'ouvrir les crédits correspondants suivants :

- en fonctionnement en dépenses au chapitre 042 au compte 6811 + 2 066,44 € (10 332,04/5)
- en investissement en recettes au chapitre 040 au compte 28041582 + 2 066,44 €

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition d'amortissement et la modification du budget primitif 2020.

Révision du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er septembre, Madame Sabrina TOURET a demandé une mise en disponibilité qui peut aller jusqu'à 5 ans. Nous avons eu besoin de réorganiser nos services et juger perspicace de stagiairiser Madame Malika BEAURAIN au vu de ses années de présences au sein de notre collectivité et surtout de la qualité de son travail. Cette stagiairisation, avant titularisation, nécessite que l'on change, conformément à l'article 34 de la

loi du 26 janvier 1984, le tableau des effectifs car il est du ressort du Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Monsieur le Maire propose un tableau modifié ci-joint à compter du 01 octobre 2020.

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette révision du tableau des effectifs

Délibération indemnités de confection de budget pour le percepteur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) et à compter de la gestion de l'année 2020, le dispositif des indemnités de conseil versées aux comptables publics par les collectivités locales (communes, départements, régions et leurs établissements publics) en contrepartie des prestations de conseil ou d'assistance est supprimé. Seules les indemnités versées par les communes pour la confection de budget, peuvent être versées, en contrepartie des prestations de conseil ou d'assistance du comptable, pour la confection des documents budgétaires. Pour les collectivités entendant continuer à bénéficier de l'assistance du comptable pour confectionner leur budget, et suite au renouvellement du conseil municipal, il convient donc de délibérer pour attribuer l'indemnité de confection de budget d'un montant forfaitaire fixé suivant l'arrêté interministériel du 16/09/1983 soit 45€73 pour les collectivités disposant d'une secrétaire à temps complet.

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal accepte à l'unanimité le paiement de l'indemnité de confection de budget au percepteur.

Décision modificative de budget pour travaux en régie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte rendu préparé par Monsieur Bruno VALQUE, adjoint, chargé du projet de rénovation des sanitaires de l'école des Lilas. Le budget alloué au départ était de 12.000€. Finalement, cela aura coûté 14.174,54€ en matériaux. Ce dépassement est notamment dû à des rajouts au projet (BA13, chauffe-eau supplémentaire ainsi que des sèche-

mains et dévidoirs). Les travaux ont été faits en régie par le personnel communal pour un total de 10.340,13€.

Monsieur le Maire tient à remercier tout le personnel communal pour leur participation à ce projet, soit directement sur chantier, soit indirectement (tonte des espaces verts par le personnel féminin, etc...).

A la demande de Monsieur le percepteur, les travaux en régie doivent être comptabilisés en cours d'exercice à des comptes de charges en section de fonctionnement. En fin d'exercice, une opération d'ordre budgétaire doit permettre d'intégrer les travaux en section d'investissement aux comptes d'immobilisations concernés et simultanément émettre un titre au compte 72 concerné.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'écriture suivante :

- en fonctionnement en dépenses au chapitre 042 au compte 722 : 21.980,21€
- en investissement en recettes au chapitre 040 au compte 21313 : 21.980,21€

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative du budget primitif 2020 pour les travaux en régie

Présentation des projets de voiries pour 2021 et 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque conseiller a été destinataire du compte-rendu de la réunion de la commission « Voiries » du 9 septembre dernier établi par Monsieur Romain DEVYNCK, conseiller en charge des voiries.

Lors de cette réunion, la commission a d'abord pris connaissance de son champ de compétences et des dépenses voiries depuis 2009. Elle a ensuite travaillé sur les priorités pour les années à venir en fonction de la vétusté de la chaussée et de nos capacités financières. L'ordre retenu est :

⇒ Pour 2021, continuer sur le hameau de Yeuse, d'abord dans la continuité de ce qui a été démarré dans la rue de la chapelle, puis vers l'impasse E. de Saint-Pierre qui est très fortement endommagé

⇒ Pour 2022, finir sur ce qui n'aura pas pu être fait sur la rue de la Chapelle et le chemin du Vallon

⇒ A partir de 2023, finir Yeuse (rue des Jonquilles et placette), la rue du Guet (entre le pont TGV et Yeuse) et finir la rue du Fresne.

Pour 2021, une subvention de 15.000€ nous est déjà attribuée dans le cadre du FARDA (Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole). Le Conseil Municipal valide ces priorités.

D'autres idées de la commission sont ensuite soumises au Conseil pour débat. Les validations suivantes ont été entérinées :

- Mettre une balise à l'intersection de la route du Fresne et de la rue de la Mairie afin de réduire la vitesse à l'approche de l'école
- Installer des bandes rugueuses (5 bandes au lieu de 3) aux endroits critiques. Dans un premier temps, une première installation, à l'entrée du hameau de West-Yeuse, côté le Val, permettra de juger de leurs pertinences pour d'autres futurs sites éventuels dans le village. Le coût serait de 800€ TTC par secteur.
- Demander au Département, un ou plusieurs radars pédagogiques en prêt, afin de juger de la pertinence de ceux-ci. Si l'étude des statistiques des boitiers montraient la nécessité de s'engager dans cette solution, le Conseil municipal pourrait lancer une demande de subvention dans le cadre des « amendes de police ».

Monsieur le Maire donne ensuite deux informations au conseil municipal :

- Les caniveaux abimés à l'entrée de la route du Fresne seront remplacés gratuitement par l'entreprise. Après leur pose, le Conseil jugera de la pertinence d'interdire ou non le stationnement côté droit en entrant dans cette rue
- Une tranchée sera faite rue du stade pendant les vacances de Toussaint, du tableau électrique à la sortie de l'école, jusqu'au stade, afin d'alimenter l'antenne FREE de la fibre. Ces travaux sont à la charge de FREE.

Délibération pour demande de subvention FARDA 2021

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour deux délibérations différentes de subvention FARDA.

1) Suite à la présentation du projet de voirie, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour le dépôt d'une demande de subvention FARDA au département. Celui-ci a

augmenté son plafond. Pour 2021, il nous est désormais possible d'obtenir un maximum de 25.000€ (40% de 62.500€ H.T.), action du département pour relancer l'investissement dans le cadre du COVID.

Monsieur le Maire, en collaboration avec Monsieur DEVYNCK, propose comme travaux la fin de la rue de la Chapelle (de la chapelle au silo à betteraves) et le chemin du Vallon. Le montant des travaux est estimé à 59.878.75€ H.T.

Le plan de financement serait :

- Conseil Départemental
23.951,50 € 40%
- Fonds propres
35.927,25 € 60%

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FARDA et à signer tous les documents la concernant.

2) La commune vient de réaliser la réfection de nos sanitaires pour un montant de 11.812,11€ H.T. Le département, dans sa fiche 2 du programme FARDA aide les communes de moins de 2.000 habitants à financer les dépenses de matériels et d'investissement relatives aux adaptations des bâtiments communaux aux nouvelles règles sanitaires liées au COVID. Le taux d'aide est de 50% avec un plafond de 10.000€ de subvention. Monsieur le Maire sollicite du conseil le plan de financement suivant arrondi à 12.000€ :

- Conseil Départemental
6.000 € 50%
- Fonds propres
6.000 € 50%

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FARDA Fiche 2 COVID et à signer tous les documents la concernant.

Délibération pour délégation de signature pour achats fournitures scolaires

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 23 mai, une délégation avait été donnée à notre secrétaire de mairie pour des commandes diverses inférieures à 300€ H.T.

Depuis des années, les enseignants passent leurs commandes de fournitures scolaires directement à leurs fournisseurs, souvent sur des plateformes dédiées à l'enseignement. Or, ils n'ont pas de délégation pour commander. L'idée, afin d'être conforme à la législation, c'est de donner aux enseignants, sous la responsabilité du directeur et dans la limite du budget qui leur est alloué chaque année en fonction du nombre d'élèves et du niveau auquel ils appartiennent, cette délégation de commande.

Monsieur le Maire demande également qu'en cas de reliquat de budget en fin d'année, celui-ci puisse être reporté à l'année N +1 afin que ces sommes ne soient toutes dépensées, parfois inutilement.

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération

Délibération pour convention de participation aux frais scolaires pour la commune de Sanghen

Suite à l'arrivée d'enfants résidant à Sanghen (commune qui ne dispose pas d'école), Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de prendre une délibération pour la refacturation des frais scolaires. La majorité des enfants de Sanghen vont soit à Licques soit à Alembon. Alembon ne réclame rien. Monsieur le Maire demande au Conseil l'accord pour que la convention soit identique à celle d'Autingues

Vote du Conseil Municipal : Le conseil municipal accepte à l'unanimité le principe de cette refacturation des frais de scolarité à la commune de Sanghen identique à celle d'Autingues.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un cas COVID pour un agent communal travaillant à la cantine. Le protocole sanitaire dans un tel cas, a été mis en place. Successivement l'ARS (Agence Régionale de Santé) puis le CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et l'I.E.N. (Inspection d'Education Nationale) ont été en contact avec Monsieur le Maire. Chaque membre du personnel communal en contact avec l'agent contaminé doit subir un test de dépistage et ne peut plus être en relation directe avec les enfants. Monsieur le Maire a demandé et obtenu de l'aide au sein du conseil municipal pour palier à toutes ses absences le temps que la situation

redevienne normale. Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact directement avec Monsieur le Maire.

- Madame Anne-Charlotte LECLERCQ présente les chiffres de la rentrée scolaire soit 129 élèves répartis sur 5 classes, ce qui représente des classes chargées. Elle informe le Conseil Municipal du nouveau protocole sanitaire mis à place depuis le 1^{er} septembre (désinfection des tables, chaises, sol, WC, etc...)

- Monsieur le Maire, en qualité de Président du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) fait un compte-rendu rapide de la réunion du 8 septembre

- L'opération « Horizon – Etudes » qui est une aide pour les étudiants, est poursuivie avec une date limite de dépôt des dossiers au 6 novembre

- Le repas des aînés prévu le 21 octobre est annulé. En remplacement, un colis sera offert prochainement à chaque aîné de la commune.

- La sous-préfecture a demandé la nomination d'un référent sécurité routière. Monsieur Patrick DESBARBIEUX a été désigné par Monsieur le Maire

- Tous les présidents d'association recevront en octobre ou novembre, une invitation de la municipalité pour débattre des droits et devoirs de chacun.

- Monsieur le Maire présente un compte-rendu des manifestations d'ici la fin de l'année

- Après l'annulation de la ducasse, sont également annulés le repas des aînés, le karaoké de l'Amicale et le marché de Noël. Pour la soirée patoisante de « Nature et Traditions », la soirée est reportée au samedi 27 mars 2021.

- Il sera organisé une opération « Nettoyons la Nature » le samedi 10 octobre à 14 heures par les associations « Environnement » et « Nature et Traditions ».

- L'arbre de Noël du 11 décembre est avancé au jeudi 10 décembre après-midi, mais il sera uniquement réservé aux élèves, enseignants, ATSEM, personnel communal et quelques représentants du comité des fêtes. Un spectacle leur sera proposé avec distribution de friandises. Deux séances auront lieu l'après-midi avec des groupes de 70 enfants environ. La marche de la Saint-Nicolas est, à ce jour, maintenue.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal des derniers arrêtés de la préfecture et notamment de la cellule de crise COVID. Pour Octobre, toutes les locations ont été annulées. Pour novembre et décembre, nous attendons les nouveaux arrêtés préfectoraux. A ce jour, la perte d'exploitation de notre salle s'élève à plus de 4.000€. Monsieur le Maire recherche si des aides de l'état existent pour se faire rembourser ces pertes.

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui est intéressé d'utiliser le D.I.F. (Droit Individuel de Formation). Il enverra prochainement à chaque conseiller un panel de formation destiné aux élus.

- Le distributeur de pains sera prochainement enlevé. La municipalité n'a pas pu trouver d'autres boulangers pour remplacer l'ancien

- Monsieur Patrick DESBARBIEUX, adjoint, souhaite prendre la parole et informer le conseil que depuis le 25 septembre dernier, il est le nouveau Président de l'U.N.C. (Union Nationale des Combattants) en remplacement de Monsieur Bruno SAISON.

- Monsieur VALQUE demande que le calendrier des manifestations 2021 soit établi dès que possible, en accord avec les associations.

- Monsieur Patrick DESBARBIEUX, adjoint, souhaite prendre la parole et informer le conseil que depuis le 25 septembre dernier, il est le nouveau Président de l'U.N.C. (Union Nationale des Combattants) en remplacement de Monsieur Bruno SAISON. Le trésorier est toujours Monsieur Philippe DUBOIS, le secrétaire, Monsieur Joël COULIER. Monsieur Pierre LINE est le Président d'honneur.

